

élections, le Parti québécois et son président, René Lévesque, se sont engagés, s'ils étaient portés au pouvoir, à organiser un référendum sur la «souveraineté», assortie d'une «association» avec le reste du Canada. On ne connaît pas encore la forme que prendrait exactement ce statut de «souveraineté-association» qui apparaît à d'aucuns comme inconciliable avec les structures actuelles et qui, pour d'autres, n'implique qu'un fédéralisme décentralisé.

Le Parti québécois ne revendique donc pas ouvertement l'indépendance pure et simple de l'État du Québec, ce qui est l'expression d'un pragmatisme dont les Canadiens, tant anglophones que francophones, ont traditionnellement fait preuve. Il est important de noter également que le Parti québécois entend atteindre son objectif par les voies démocratiques. Par ailleurs, des sondages et diverses déclarations publiques révèlent qu'aux yeux de la majorité de la population et de la plupart des hommes politiques, il ne serait pas souhaitable de chercher à maintenir le Québec au sein de la fédération canadienne contre son gré et qu'il faudrait donc opter pour des solutions démocratiques.

L'avènement du Parti québécois au pouvoir et l'action du nouveau gouvernement québécois ont entraîné, de la part des autorités fédérales, une réaction nouvelle. Jus-

que-là, le gouvernement fédéral avait surtout insisté sur la reconnaissance et le respect des droits linguistiques dans le pays. Il avait, du reste, mis sur pied un vaste programme de promotion du bilinguisme au sein de la fonction publique fédérale. Mais depuis les dernières élections québécoises, il a créé une commission d'étude sur l'unité canadienne chargée de tracer les grandes lignes d'une éventuelle révision de la Constitution et il a proposé aux provinces un programme de modification de la Constitution canadienne. Au cœur du problème réside évidemment la question du partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces, question infiniment complexe qu'on ne peut aborder sans réexaminer les données et l'évolution de la Constitution canadienne.